

STRAED

RÈGLEMENT APPEL À PARTICIPATION STRAED n°7

Dernière modification 11/06/2026

PRÉAMBULE

L'association photographique STRAED organise, du 20 mai au 31 août 2026, un appel à participation de travaux photographiques en vue d'une publication papier.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Art. 1

L'appel à participation est gratuit et ouvert aux photographes de tout niveau, francophones ou étrangers, sans limite d'âge, mais qui ont atteint la majorité.

Art. 2

Tous les genres, traitements et procédés photographiques sont acceptés.

Les travaux seront appréciés au regard de leur qualité et de leur originalité, ainsi que sur l'adéquation entre les images et la note d'intention.

Art. 3

Les photographes peuvent présenter une ou plusieurs séries, avec un maximum de 15 photos par série.

Les projets collectifs sont acceptés. Dans ce cas, l'acceptation du règlement revient à un membre désigné de ce collectif et engage celui-ci sous son nom.

Art. 4

Le candidat ou la candidate garantit qu'il ou elle est la seule personne détentrice de l'ensemble des droits d'exploitation attachés à ces images.

Art. 5

Le candidat ou la candidate doit être en possession des autorisations des personnes physiques dont l'image est utilisée. STRAED ne saurait être tenu responsable d'un litige opposant le candidat et une personne photographiée.

Art. 6

Le ou la photographe s'engage à ce que le contenu de son œuvre respecte l'ensemble des législations en vigueur et plus particulièrement à ce qu'elle ne constitue pas une infraction pénale susceptible d'engendrer des troubles à l'ordre public. Il ou elle veillera à ce que les œuvres proposées :

- ne contienne pas de propos dénigrants ou diffamatoires ;
- ne porte pas atteinte à la sécurité ou à l'intégrité d'un État ou d'un territoire ;
- n'incite pas à la discrimination, qu'elle soit basée sur le genre, la religion, la nationalité, l'invalidité, l'orientation sexuelle, l'âge ou les opinions politiques ;
- n'incite pas à la haine, à la violence, au suicide ou au racisme ;
- respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et ne porte pas atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image de ces derniers.

(Liste non exhaustive.)

Art. 7

Les informations transmises via le site internet de STRAED sont régies par les dispositions relatives au RGPD. Vous disposez du droit de suppression des données vous concernant en écrivant à contact@straed-collectif.com. Les données recueillies sur le formulaire serviront uniquement dans le cadre de l'appel à participation et ne seront en aucun cas divulguées à des tiers.

Art. 8

Le candidat autorise STRAED à utiliser ses images exclusivement pour :

- la promotion et/ou la communication d'appel à projets ;
- la promotion et/ou la communication de la publication papier ;

Art. 9

STRAED reconnaît que le ou la candidat-e conserve la propriété pleine et entière des droits d'auteur de toutes les photographies soumises.

Art. 10

STRAED publiera à la fin de l'année un fanzine contenant les images et les textes des lauréat·es.

Les frais liés à la mise en page, à l'impression, à la distribution et à l'envoi des exemplaires seront à la charge de STRAED.

La diffusion des exemplaires sera organisée en prévente, en librairie et lors d'événements.

Art. 11

La participation est nominative et limitée à une participation par personne sur une ou deux séries.

Art. 12

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

PROCESSUS DE PARTICIPATION

Les candidat·es proposent une ou plusieurs séries photographiques. Tous les formats et tous les genres photographiques (reportage, portraits, photographie de rue, photo documentaire, paysages, etc.) sont acceptés. Il n'y a pas de thématique imposée.

Importer ses images

Pour proposer votre candidature, rendez-vous à l'adresse suivante :

<https://straed-collectif.com/formulaire-de-participation-straed>

et remplissez tous les champs avant le 31 août 2026 minuit (heure de Paris).

«NOM_PRENOM_TITREDELASERIE.jpg »

Exemple : « DUBOIS_MARIE_SERIEPORTRAITS.jpg » :

- Vos nom, prénom, adresse, date de naissance, adresse mail, numéro de portable, compte Instagram, Facebook ou site web.
- Le titre de la série avec laquelle vous candidatez.
- Une note d'intention expliquant vos choix artistiques.

- Une courte biographie orientée sur votre travail photographique, que vous ayez exposé ou non. Si vous avez déjà exposé ou avez déjà été publié, merci de préciser les références.
- Une sélection de 15 images maximum au format JPEG de 3500 pixels dans le plus grand côté. Les images au format brut (RAW) ou TIFF ne sont pas acceptées lors de la sélection. Elles pourront éventuellement être demandées à un stade ultérieur.
- Chaque image devra porter un nom de fichier respectant la nomenclature suivante : NOM_PRENOM_TIREDU THEME_NUMERO.jpeg (Ex. : DUBOIS_MARIE_SERIEPORTRAITS_01.jpeg)
- Les images doivent comporter a minima la date de prise de vue et le lieu, soit dans les IPTC, soit dans un fichier texte à part. Vous avez la liberté de titrer ou de légender chaque image.
- Les IPTC (métadonnées) des images devront être accessibles en lecture.